



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Intercommunalités à fiscalité propre

Communautés de Communes Communautés d'Agglomération Métropoles

Situation septembre 2018

Légende :

- Limites EPCI à fiscalité propre
- Limites de départements

DEFINITION :

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».

Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales.

Les informations présentées ici concernent les EPCI à fiscalité propre de Meurthe-et-Moselle :

- les Communautés de Communes (CC)
- les Communautés d'Agglomération (CA)
- la Métropole du Grand Nancy